



République française
TARN

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le 31/03/2025
ID : 081-258102441-20250326-D01_CFU24-BF

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

SALLES

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 26 mars 2025

Date de la convocation: 17/03/2025

Membres en exercice : 26

Présents : 19

Votants : 18

Le vingt-six mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,

Présents : Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Aline REDO, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Michel BONNET, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Rolande AZAM, Pierre SCHULTEISS, Jean-Louis AZEMAR, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS, Joseph DOMENECH

Représentés : Christiane SOULIE représentée par Michel BONNET

Excusés : Christian MALET, Denis MARTY suppléé par Jérôme SOULIE, Joël SOUYRI suppléé par Jean-Louis AZEMAR, Régine MOULIADE, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

Absents : Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Pierre PAILLAS

Secrétaire de séance : Philippe VERGNES

D 001 - 26 03 2025 - Objet : Délibération sur le compte unique financier - SYNDICAT MIXTE RIVIERE CEROU VERE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Le président, certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, -informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	281 056,22	0,00	129 308,98	0,00	410 365,20
Opérations exercice	868 285,03	891 027,64	221 737,78	373 728,86	1 090 022,81	1 264 756,50
Total	868 285,03	1 172 083,86	221 737,78	503 037,84	1 090 022,81	1 675 121,70
Résultat de clôture		303 798,83		281 300,06		585 098,89
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	64 850,00	0,00	64 850,00
Total cumulé	0,00	303 798,83	0,00	346 150,06	0,00	649 948,89
Résultat définitif		303 798,83		346 150,06		649 948,89

M. PUECH Christian se retire et ne prend pas part au vote.

Le comité syndical réuni et présidé par M. PUECH Christian vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à M. PUECH Christian pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 20h45

Fait et délibéré en séance, le mercredi 26 mars 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES

SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/03/2025
et publié ou notifié
le 31/03/2025